



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – semaines 19 et 20 (8 au 21 mai 2006)

Les Niouz

L'EPRA s'installe à Strasbourg

Une étude sur le marché du cinéma publiée

La Commission crée un nouveau portail Internet d'information sur la santé

Perspectives financières 2007-2013 : accord officiellement signé !

Etats généraux du CCRE : Une même déclaration politique pour les Collectivités Locales et Régionales Européennes

La Slovénie passe à l'euro !

Nouvelle newsletter @ YOUTH service

L'UE.eu

Les politiques européennes

AGRICULTURE

Plaidoyer pour une politique vitivinicole européenne

CONCURRENCE

Start-up et PME doivent être aidées en priorité

CULTURE

17 films soutenus par MEDIA retenus pour la sélection officielle du Festival de Cannes

EDUCATION

M. Figel célèbre à Graz les premiers « Ambassadeurs Leonardo da Vinci »

FISCALITE ET UNION DOUANIERE

Fiscalis 2013 et Douanes 2013

ENTREPRISE

Les PME françaises et l'UE

POLITIQUE REGIONALE

Le nouveau Fond de cohésion

L'Europe des régions et des communes, et surtout des citoyens

A Pékin, Danuta Hübner signe une déclaration sur la coopération en matière de politique régionale

SOCIAL

Remise des prix concours « Pour la diversité, contre la discrimination »

TRANSPORT / ENERGIE

Galileo reste Galileo

Marco Polo II prêt à appareiller !

Une nouvelle initiative pour promouvoir l'utilisation de l'hydrogène dans les transport

EDUCATION ET CULTURE

- Education : La Commission invite les Etats membres à moderniser en profondeur leurs universités
- Education : La BEI subventionne la recherche universitaire
- Education : les femmes dans la science en Europe
- Education : Le rapport 2006 fait état de résultats encore insuffisants
- Education : Le Conseil s'accorde sur la Charte européenne pour la mobilité
- Culture : Accord politique sur le programme Citoyenneté
- Culture : Accord politique attendu au Conseil sur le programme Culture 2007

DOSSIER

Conférences

Appels à propositions

Recherches de partenaires

ANNONCES

L'EPRA s'installe à Strasbourg Rapport entre EPRA et Observatoire pas clair

La Plate-forme européenne des instances de régulation dans le domaine de l'audiovisuel (EPRA) a déplacé son Secrétariat de Düsseldorf à Strasbourg début mai, afin de se rapprocher de l'Observatoire européen de l'audiovisuel et de Conseil de l'Europe qui disposent du statut d'observateurs permanents de l'EPRA. Cette plate-forme européenne rassemble 49 instances de régulation (comme par exemple l'Ofcom au Royaume-Uni, le CSA français et les différentes autorités allemandes représentées par le DLM) issus de 40 pays européens. Elle fait office de forum d'échange unique en son genre pour toutes les questions liées à la réglementation de la radiodiffusion en Europe. Institué en 1992, l'Observatoire européen de l'audiovisuel est un centre unique de collecte et de diffusion de l'information sur l'industrie audiovisuelle en Europe. Organisation européenne de service public, l'Observatoire regroupe actuellement 36 Etats membres et la Communauté européenne.

Publication d'une étude sur le marché européen du cinéma

L'Observatoire européen de l'audiovisuel a publié une étude dressant une vue d'ensemble du marché du cinéma en Europe, en 2005. Les caractéristiques essentielles sont: une diminution de la fréquentation des salles dans l'Union européenne, à l'instar des principaux marchés mondiaux, avec environ 892 millions de billets de cinéma vendus contre 1007 en 2004 ; une part de marché des films européens dans l'UE stable, à 25% ; une augmentation du volume de production de films longs métrages au sein de l'UE.

La Commission crée un nouveau portail Internet d'information sur la santé

La Commission européenne a lancé le 10 mai un nouveau portail électronique d'informations sur la santé, baptisé "Health-EU Portal". Ce lancement a eu lieu à Malaga, en Espagne, lors de la conférence « eHealth ». Le portail donne accès à des informations simples et fiables sur 47 thèmes, qui vont de la santé des bébés au bioterrorisme, en passant par les maladies infectieuses et l'assurance santé. Il s'adresse tant aux citoyens qu'aux patients, aux professionnels de la santé et aux scientifiques. Grâce à la traduction du portail dans les 20 langues officielles de la Communauté, jusqu'à 1,5 milliard de personnes pourront s'en servir pour prendre les bonnes décisions en matière de santé ». Ce projet, doté de 600 000 €, répond également aux objectifs du plan d'action eEurope : fournir aux citoyens des informations en ligne simples, claires et scientifiquement fiables.

Perspectives financières 2007-2013 : accord officiellement signé !

Le Parlement européen, la Présidence autrichienne et la Commission européenne ont signé formellement l'accord sur le prochain cadre financier le 17 mai à Strasbourg. Cette signature est intervenue quelques minutes après la validation par les eurodéputés du compromis trouvé le 4 avril. Pour rappel, le Parlement européen a obtenu une rallonge de 4 milliards d'€, ce qui porte le budget de l'UE pour 2007-2013 à 864,4 milliards €.

Etats généraux du CCRE : Une même déclaration politique pour les Collectivités Locales et Régionales Européennes

Les états généraux du CCRE se sont clôturés par l'adoption, par plus de 1200 représentants locaux et régionaux de 36 pays européens, de la déclaration des états généraux du CCRE, le 12 mai 2006 à Innsbruck. La déclaration finale comporte trois parties : le rôle des collectivités territoriales dans l'UE, les services publics locaux et régionaux, et la contribution des collectivités territoriales aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La Slovénie passe à l'euro !

La Commission européenne et la Banque Centrale Européenne (BCE) ont proposé à la Slovénie d'adopter l'euro dès le 1er janvier 2007, mais repoussent la candidature de la Lituanie. L'évaluation anticipée du respect des critères de convergence pour la Slovénie s'est avérée satisfaisante, alors que la Lituanie semble dépasser le seuil requis en matière d'inflation de 0,2%. Les ministres des Finances finaliseront la procédure de taux de change irrévocable du tolar Slovène par rapport à l'euro lors du Conseil Ecofin qui aura lieu le 11 juillet.

@ YOUTH service

Le premier numéro de la lettre d'information « @ Youth service », diffusée par l'unité jeunesse de la nouvelle Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture (EACEA) de la Commission européenne, vient de sortir.

L'UE.eu

À l'occasion de la journée de l'Europe, les institutions européennes ont adopté de concert le nom de domaine de premier niveau «.eu». L'opération a pour but, souligne la Commission, de rapprocher les citoyens des institutions européennes en supprimant l'extension «.int» (pour «institution») des adresses actuelles. Il faudra également ajouter « europa » avant le « .eu ». L'adresse du Parlement européen devient ainsi : <http://europarl.europa.eu>. Il en va de même pour le Comité des Régions (www.cor.europa.eu) et pour le Comité économique et social européen (www.eesc.europa.eu). Eurid, association sans but lucratif, a été chargée par la Commission de gérer les enregistrements des nouvelles adresses électroniques.

Pour créer une adresse « .eu » : http://www.eurid.eu/fr/general/home-page?set_language=fr&cl=fr

AGRICULTURE

Plaidoyer pour une politique vitivinicole européenne

Le secteur européen du vin souligne la nécessité de reformer en profondeur l'organisation commune du marché (OCM) du vin, pour reconstruire la compétitivité des vins européens dans un contexte global et promouvoir la place dans nos sociétés d'une consommation responsable des vins. Dans cet objectif, le Conseil d'Administration du *Comité Européen des Entreprises Vins* (CEEV – Comité Vins) a décidé d'ouvrir l'organisation à la participation directe des entreprises européennes de vin pour mieux répondre aux importants défis du secteur. À la veille de la réforme de l'OCM vin, le CEEV réclame une affirmation politique forte de l'UE pour promouvoir la place des vins et du secteur dans notre société par l'articulation à travers l'OCM d'une véritable politique vitivinicole européenne. Le CEEV, association professionnelle de l'industrie et le commerce de vins européens, regroupe 24 associations nationales de l'UE dont les entreprises exportent annuellement plus de 4,5 milliards d'€. L'industrie du vin de l'UE contribue à un excédent de 2 milliards d'€ à la balance commerciale de l'UE.

CONCURRENCE

Start-up et PME doivent être aidées en priorité

Les députés soutiennent la volonté de la Commission d'adopter de nouvelles règles communautaires en matière d'aides d'État. Pour eux, ces aides doivent être ciblées sur la recherche, l'expérimentation, les partenariats public/privé et permettre d'exploiter le potentiel d'innovation des PME. Toutefois, elles doivent rester « *exceptionnelles et temporaires* ». Le document de réflexion présenté par Neelie Kroes, la Commissaire à la concurrence, propose de mieux cibler les aides d'État en faveur de l'innovation, d'accroître la sécurité juridique, de simplifier le cadre réglementaire ou encore d'introduire de nouvelles possibilités de financement. De leur côté, les députés demandent à la Commission de « *fournir des informations détaillées sur les effets de distorsion que les aides d'État peuvent produire* ». Ils considèrent que le faible niveau d'investissement dans la recherche et le développement appelle une « *stratégie plus globale* ». Concernant les principes régissant le contrôle des aides d'État en faveur de l'innovation, ils estiment que les partenariats public/privé et la coopération transfrontalière devraient être des « *priorités fondamentales* ». Par ailleurs, les premiers destinataires de ces aides d'État devraient être les start-up ainsi que les petites et moyennes entreprises. Les grandes entreprises coopérant avec les PME dans le cadre de pôles d'excellence ou de regroupements d'entreprises innovantes pourraient également être soutenues.

CULTURE

17 films soutenus par MEDIA retenus pour la sélection officielle du Festival de Cannes

Dix-sept films soutenus par le programme MEDIA figurent dans la sélection finale du Festival international du film de Cannes qui a été ouvert le 17 mai dernier. Cet événement a couronné une année particulièrement féconde pour l'industrie européenne du cinéma, se félicite la Commission européenne. « Il s'agit sans conteste d'un grand cru », a commenté la Commissaire Viviane Reding, responsable de la société de l'information et des médias. Le 59^{ème} Festival de Cannes était l'occasion pour la Commission de discuter de l'amélioration de la distribution et des résultats commerciaux des films européens en-dehors de l'Europe. Malgré quelques succès manifestes (notamment le film français « La Marche de l'empereur » soutenu par MEDIA, qui a reçu l'Oscar du meilleur documentaire 2006), les parts de marché des films européens en dehors de l'Union européenne demeurent très faibles.

L'événement était également l'occasion de poursuivre les discussions amorcées l'an dernier à propos du cinéma en ligne et de finaliser une Charte européenne en cette matière. L'objectif de cette Charte est d'atteindre un consensus commercial sur de bonnes pratiques visant à rendre davantage de films disponibles en ligne, selon des modèles économiques légitimes, et à coopérer à la lutte contre le piratage en ligne.

EDUCATION

M. Figel célèbre à Graz les premiers « Ambassadeurs Leonardo da Vinci »

La Commission européenne et la Présidence autrichienne ont célébré le 10 mai à Graz les premiers « Ambassadeurs Leonardo da Vinci ». Les personnalités honorées ont été citées comme d'excellents exemples de mobilité transnationale par les agences nationales qui gèrent les bourses Leonardo, du nom du programme européen dont le but est d'améliorer la qualité de l'enseignement et la formation professionnelle en Europe. Au cours de cette cérémonie, 24 projets de mobilité ont été en outre présélectionnés en vue de la remise d'un prix européen de la qualité, comme autant de success stories du programme Leonardo. Le Commissaire européen Jan Figel, en charge de l'éducation et de la culture, a rappelé l'intérêt du programme Leonardo pour le développement du marché du travail européen: « La mobilité de milliers de jeunes ainsi que d'enseignants et de formateurs entraîne une connaissance réciproque des différents systèmes d'enseignement et de formation en Europe et une plus grande transparence de ces systèmes ».

FISCALITE ET UNION DOUANIÈRE

Fiscalis 2013 et Douanes 2013

La Commission a adopté formellement le 17 mai deux projets de décisions relatifs aux programmes Fiscalis 2013 et Douanes 2013. Ces deux initiatives sont destinées à prendre le relais des deux programmes actuels éponymes, qui arrivent à expiration fin 2007. Axés sur la coopération des administrations centrales et l'échange de bonnes pratiques, et conformément à l'accord sur les perspectives financières 2007-2013, ces deux programmes seront dotés de quelque 324 millions d'€ (pour la coopération douanière) et de près de 157 millions d'€ (pour la coopération fiscale). Ce doublement des crédits pour l'un et triplement pour le second s'expliquent d'abord par le rallongement de la durée de la programmation financière (six ans au lieu de 7 ans comme pour les autres programmes ? contre quatre et cinq ans actuellement). Une partie importante de ces sommes servira notamment à financer le système informatique d'échange d'informations entre les Etats membres. Fiscalis 2013 et Douanes 2013 seront ouverts aux pays candidats (Bulgarie, Roumanie, Croatie, Turquie) et Etats ayant vocation à rejoindre l'UE. Ces deux décisions seront négociées par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre de la procédure de codécision. En la matière, la Commission va publier, le 31 mai, une brochure d'une nouvelle stratégie européenne de lutte contre la fraude fiscale qui mettra l'accent sur la lutte contre la fraude au carrousel (fraude à la TVA).

ENTREPRISES

Les PME françaises et l'UE

Près de 72% des patrons français à la tête de petites et moyennes entreprises considèrent l'Union européenne comme un « atout » pour leur croissance – les plus convaincus restant les dirigeants d'entreprise de plus de 20 salariés. C'est ce que révèle un sondage Ipsos, réalisé en avril auprès de 603 chefs d'entreprise de 10 à 249 salariés, pour la Confédération générale des PME (CGPME). Ce que les PME attendent le plus de l'Europe c'est en premier lieu « l'harmonisation fiscale » (73%) et « l'harmonisation sociale » (46%), afin d'avoir les mêmes règles du jeu, puis plus loin le soutien à la création d'entreprise, la facilitation de l'accès au financement, le soutien à l'innovation, etc. L'enquête montre enfin que les dirigeants des PME s'estiment peu informés des actions de l'UE qui les concernent (88%).

POLITIQUE REGIONALE

Le nouveau Fond de cohésion

L'orientation générale que le Conseil des ministres a dégagée le 5 mai sur le Fonds de cohésion de l'UE est très semblable à ce que proposait la Commission européenne dans sa proposition de base. Le principal changement figure en fait dans le règlement général sur les Fonds structurels et concerne l'éligibilité des États. La règle générale est identique à celle qui prévaut aujourd'hui : le Fonds de cohésion profitera aux États membres dont le revenu national brut est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire. Mais suite à l'accord au Sommet européen de décembre 2005, un régime transitoire est mis en place pour les États qui étaient éligibles au Fonds de cohésion en 2006 et qui ne le sont plus dans l'UE à 25. Le champ d'application du Fonds concerne toujours les deux secteurs des transports et de l'environnement. Dans les transports il interviendra essentiellement pour soutenir la réalisation du réseau transeuropéen (RTE) et pour l'environnement il s'agira de soutenir les projets qui répondent aux priorités de la politique communautaire de protection de l'environnement, ainsi que des actions liées au développement durable. Par exemple, des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, ou des projets de transport en dehors du RTE. Comme pour les autres Fonds, le Conseil a prévu que la TVA non récupérable soit éligible au Fonds de cohésion. Il a aussi légèrement adapté les dispositions relatives à la suspension des engagements en cas de déficit public excessif d'un État membre. Celle-ci devient optionnelle puisque l'article 4 remanié par le Conseil indique que ce dernier « peut » décider de suspendre les fonds en cas de déficit public excessif, et non pas qu'il « décide » de le faire, comme le proposait la Commission. Côté budget, le Fonds de cohésion sera doté d'une enveloppe d'un peu plus de 58 milliards d'€ sur la période 2007- 2013, plus 3,250 milliards d'€ pour le soutien transitoire. Pour ce dernier, l'allocation sera dégressive : 1,2 milliard d'€ en 2007 ; 850 millions en 2008; 500 millions en 2009; 250 millions en 2010; 200 millions en 2011 ; 150 millions en 2012 ; 100 millions en 2013.

L'Europe des régions et des communes, et surtout des citoyens

A l'occasion de la 93ème réunion extraordinaire du Bureau du Comité des Régions (CdR) sous la présidence de Michel Delebarre, le 12 mai à Innsbruck, la ministre autrichienne de l'Intérieur, Liese Prokop, a souligné l'importance de la subsidiarité pour le bon fonctionnement de l'UE et a insisté sur la relance du débat sur l'avenir de l'Europe. « Il faut travailler à quatre niveaux - local, régional, national et européen - si on veut que l'Europe fonctionne. L'importance de la subsidiarité « pour enthousiasmer les citoyens en faveur de l'Europe » a été notamment démontrée lors de la conférence de Sankt Pölten, a ajouté la ministre en appelant les élus locaux et régionaux « à se consacrer à cette idée, aussi après la Présidence autrichienne ». Présentant un « premier petit bilan de la Présidence autrichienne du Conseil de l'UE », Mme Prokop s'est félicitée de ce que, grâce à la coopération entre Parlement européen, Commission et Etats membres, « une percée a été possible sur la question du budget européen 2007-2013. « La Présidence avait souhaité que le nouvel instrument de coopération transfrontalière (GECT) soit en application dès 2007. Les régions transfrontalières doivent pouvoir bénéficier de la solidarité des autres régions en Europe. La ministre a également ajouté que le débat sur l'avenir de l'Europe doit être conduit au niveau des régions et des communes, mais surtout au niveau des citoyens ».

A Pékin, Danuta Hübner signe une déclaration sur la coopération en matière de politique régionale

Une déclaration commune d'intention de coopérer sur les questions de politique régionale, a été signée entre la Chine et la Commission européenne le 15 mai à Pékin par la Commissaire à la Politique régionale Danuta HÜBNER. Ce forum officiel permettra aux deux parties de débattre de politiques favorisant la croissance, la compétitivité et l'emploi et induire de nouveaux partenariats. Des canaux réguliers de communication seront mis en place et la possibilité de créer des groupes de travail ad hoc est envisagée. Une rencontre annuelle sera organisée, à laquelle pourront s'ajouter des événements ponctuels.

SOCIAL**Remise des prix du concours « Pour la diversité, contre la discrimination »**

Le 15 mai, le Commissaire Vladimir Spidla a remis, au cours d'une cérémonie à Bruxelles, les prix du concours « Pour la diversité, contre les discriminations », destinés à des journalistes de l'UE. Le premier prix a été attribué à deux journalistes néerlandais travaillant pour le magazine Vrij Nederland, Sander Donkers et Harm Ede Botke, pour leur article sur la discrimination ethnique et raciale sur le marché du travail à laquelle sont notamment confrontés les jeunes musulmans. Le prix de la photographie a été attribué à Joost van den Broeck, également du Vrij Nederland, pour sa photo « Composition multiculturelle du personnel des entreprises néerlandaises ».

En 2005, la Commission (DG Emploi) a lancé un deuxième concours journalistique pour récompenser des journalistes qui, par leur écriture rigoureuse et un travail bien documenté, ont su faire comprendre à l'opinion publique la nécessité de lutter contre toutes les formes de discrimination. Les lauréats recevront une bourse allant de 1000 à 3000 € pour effectuer une mission de recherche dans l'un des pays de l'UE de leur choix. Le concours européen 2006 a été lancé le 27 avril. Les journalistes sont invités à soumettre leur article au plus tard pour le 31 décembre 2006 à l'adresse: www.stop-discrimination.info

TRANSPORT / ENERGIE**Galileo reste Galileo**

L'emploi du terme « Galileo » par la Commission européenne pour désigner le programme européen de radionavigation par satellite est tout à fait légal. Ainsi en a décidé le Tribunal de première instance, dans un arrêt rendu le 10 mai (Affaire T-279/03), qui rejette le recours introduit par Galileo International Technology LLC et treize autres entreprises revendiquant l'exclusivité de l'appellation. Galileo International Technology est titulaire de plusieurs marques contenant le terme Galileo, notamment dans les domaines de la réservation de voyages, des programmes informatiques relatifs au transport aérien, des services de transmission de données, etc.

Le Tribunal a balayé l'allégation concernant l'existence d'un risque de violation future du droit des marques : il a jugé qu'un préjudice - s'il existait - « ne saurait être considéré comme dépassant les limites des risques inhérents à l'exploitation du même terme au titre de leur marque ». Autrement dit, en choisissant le prénom d'un illustre mathématicien, physicien et astronome pour désigner leurs marques, les requérantes devaient bien se douter du risque que la Commission puisse intituler du même nom son programme de recherche en matière de radionavigation par satellite.

Marco Polo II prêt à appareiller !

Le Parlement européen a approuvé la nouvelle mouture du programme Marco Polo qui vise à décongestionner le trafic terrestre et à promouvoir l'inter modalité. C'est ce programme qui vise par ailleurs à promouvoir les "autoroutes de la mer". Le Parlement soutenait globalement la proposition qu'avait faite la Commission mais les députés ont tout de même apporté certaines modifications au programme (soumis au processus de codécision) : les députés ont ainsi abaissé les seuils financiers d'éligibilité pour rendre le programme plus accessible aux PME ; ils ont renforcé les mesures liées aux aspects environnementaux. Marco Polo II devrait débiter le 1er janvier 2007 ; il sera doté d'un budget de 400 millions d'€ (au lieu des 740 millions € demandés initialement par la Commission).

Une nouvelle initiative pour promouvoir l'utilisation de l'hydrogène dans les transports

La Commission européenne a présenté le 11 mai, lors de la conférence de Hambourg sur le projet CUTE (Clean Urban Transport for Europe - Transports urbains propres pour l'Europe), les résultats d'une expérience de bus alimentés par des piles à hydrogène. Dans la foulée, elle a annoncé le lancement d'une nouvelle initiative en faveur de l'hydrogène, «Hydrogène pour les transports», qui concernera, ces trois prochaines années, l'exploitation quotidienne en Europe de 200 véhicules à hydrogène et de leurs infrastructures d'approvisionnement. Ces trois projets représentent un investissement total de 105 millions d'€, répartis entre les secteurs public et privé dont 48 millions émanant de la Commission européenne. Le projet HyFLEET : CUTE mobilisera notamment une cinquantaine de bus à hydrogène sur trois continents: 34 bus alimentés par des piles à hydrogène seront mis en service à Amsterdam, Pékin, Barcelone, Londres, Luxembourg, Madrid, Perth (Australie) et Reykjavik (Islande), tandis que 14 bus à hydrogène équipés de moteurs à combustion interne sillonneront les rues de Berlin. Le projet ZERO REGIO portera sur le fonctionnement de huit voitures de tourisme alimentées par des piles à combustible, à Francfort et Mantoue. Le projet HyCHAIN : MINITRANS concernera 158 petits véhicules de transport (fourgonnettes, minibus, scooters, pousse-pousse et fauteuils roulants) en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie.

Education et Culture

Que ce soit au Parlement européen, à la Commission ou au Conseil, les discussions relatives à l'éducation et la culture sont été vives en ce début du mois de mai. Le Bruxelles en direct propose de revenir sur ces grands moments.

Education : La Commission invite les Etats membres à moderniser en profondeur leurs universités

La Commission européenne a présenté le 10 mai, dans une communication ses idées sur les moyens d'exploiter au mieux l'immense potentiel que représentent les universités européennes et de surmonter les obstacles qui empêchent la synergie entre les différents établissements. La Commission répond ainsi à la demande formulée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, lors du Sommet de Hampton Court, en octobre 2005 (voir EUROPE N° 9059). Le Conseil européen informel avait demandé de déterminer, dans le secteur des universités, les domaines d'action pouvant faire progresser l'agenda de Lisbonne.

Modernisation est le mot clé de la communication qui suggère un remaniement en profondeur, immédiat et coordonné, touchant la gestion et les modalités régissant les universités. Tous les pans d'activités sont visés: l'enseignement, la recherche et leur rôle potentiel en tant que moteur de l'innovation. La Commission recense neuf domaines où des changements devraient être introduits afin que chaque établissement trouve le meilleur équilibre entre enseignement, recherche et innovation, convenant le mieux à son rôle dans sa région ou son pays, selon une démarche nécessairement différenciée. Le but est d'offrir aux universités un cadre leur permettant, à l'ère de la mondialisation, de renforcer leur poids dans la société et l'économie de la connaissance, l'objectif ultime étant que les universités atteignent un niveau d'excellence dans leurs activités d'enseignement et de recherche. La Commission s'engage à soutenir la modernisation des universités grâce, d'une part, à un processus d'inventaire et de partage des bonnes pratiques et aux programmes de financement de l'éducation, de la recherche et de l'innovation de l'autre (programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, 7ème programme-cadre de recherche et de développement, programme pour la compétitivité et l'innovation et actions des fonds structurels et du Fonds de cohésion).

La Commission propose dans sa communication de :

- augmenter la proportion de diplômés passant au moins un semestre à l'étranger ou dans l'industrie ;
- permettre aux étudiants désireux d'étudier ou de faire de la recherche dans l'UE de bénéficier de bourses ou de prêts nationaux ;
- aligner les procédures de reconnaissance des qualifications universitaires sur celles applicables aux qualifications professionnelles et faciliter la reconnaissance des diplômes européens en-dehors de l'UE ;
- introduire dans la carrière des chercheurs une formation dans les domaines de la gestion de la propriété intellectuelle, de la communication, de la connexion en réseau, de l'entrepreneuriat et du travail en équipe ;
- imprimer à l'enseignement une nouvelle orientation facilitant une plus grande participation aux stades ultérieurs du cycle de vie, en tenant compte des besoins de la main-d'œuvre européenne et en veillant à ce que les universités puissent s'adapter au vieillissement de la population ;
- modifier les systèmes nationaux de frais d'inscription aux universités et d'aide aux étudiants pour que les meilleurs éléments puissent poursuivre leurs études supérieures et une carrière de chercheur, quelle que soit leur situation d'origine ;
- mettre en place de nouveaux systèmes de financement des universités davantage axés sur les résultats et conférant aux établissements une plus grande responsabilité vis-à-vis de leur viabilité financière à long terme, notamment dans le domaine de la recherche ;
- étendre l'autonomie et la responsabilisation des universités pour qu'elles puissent répondre rapidement au changement (nouveaux cursus adaptés aux évolutions récentes, resserrement des liens interdisciplinaires, démarche plus axée sur les grands domaines de recherche).

Education : La BEI subventionne la recherche universitaire

La Banque européenne d'investissement (BEI) lance un nouveau programme de parrainage en faveur de la recherche universitaire. Un financement à hauteur de 100 000 € par an, sur une période de trois ans, sera accordé à plusieurs centres de recherche universitaires dans les États membres de l'UE, les pays candidats et les pays adhérents. L'évaluation financière et économique des incidences environnementales est l'une des 4 lignes de recherche éligibles pour une subvention au titre du programme EIBURS (*EIB University Research and Sponsorship Programme*) - les trois autres lignes couvrant l'évaluation technologique et l'accélération de l'innovation, dont la commercialisation des résultats R&D et les droits de propriété intellectuelle ; les partenariats public-privé (PPP), et les dimensions sociales du développement durable.

Cette initiative s'intègre dans une Action de recherche universitaire plus vaste qui comprend: STAREBEI (*STAgEs de REcherche BEI*), un programme de financement destiné aux jeunes chercheurs qui travaillent sur des projets conjoints de la BEI et des universités ; et *EIB University Networks*, un mécanisme de parrainage pour les réseaux universitaires, qui met l'accent sur des domaines présentant un intérêt pour la BEI. Pour le programme EIBURS, plusieurs échéances ont été fixées pour les 4 lignes de recherche (entre les 23 mai et 13 juin).

Education : les femmes dans la science en Europe

Selon un rapport sur les femmes dans la Science et les technologies (WIST), une bonne gestion des ressources humaines impliquant la dimension du genre a un effet bénéfique sur les performances économiques de l'entreprise. Ce constat, issu d'une étude sur la place et les conditions de travail des femmes dans la recherche industrielle, est significatif sachant que les femmes sont beaucoup plus sous-représentées dans le secteur privé (18%) que dans le secteur public (35%). Selon l'édition 2006 des statistiques sur la participation des femmes à la science en Europe « She Figures 2006 », le nombre de femmes diplômées en science et travaillant dans le secteur scientifique augmente, mais elles ne sont que 11% à occuper un poste de responsabilité ou d'encadrement dans les sciences naturelles, et à peine 6% dans les technologies.

Ces deux rapports étaient présentés lors d'une conférence, le 15 mai à Vienne, avec la participation du ministre autrichien Hubert Gorbach et du Commissaire Janez Potocnik.

Education : Le rapport 2006 fait état de résultats encore insuffisants

A l'approche de la fin d'année scolaire, la Commission européenne a rendu son bulletin aux 25 élèves de la classe européenne sur leur système d'éducation et de formation. La sentence finale pourrait être : «*Quelques progrès mais encore insuffisant, doit persévérer dans ses efforts*». A la lecture du rapport annuel de la Commission consacré à l'éducation et la formation, le résultat est mitigé. Malgré des tendances positives dans certains domaines, les progrès enregistrés par les systèmes d'éducation et de formation européens vers la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie de Lisbonne sont insuffisants». Toutefois, les États membres ont réussi à accroître le nombre des étudiants diplômés en sciences. Les progrès ont été modérés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et la réduction du nombre de jeunes en échec scolaire. Pratiquement aucun progrès n'a été enregistré sur le taux des jeunes qui achèvent l'enseignement secondaire supérieur et l'illettrisme.

Le rapport passe huit critères au crible : l'Échec Scolaire, les Sciences, le Secondaire, la Formation permanente, l'Illettrisme, le Financement, l'Enseignants, les Langues.

Education : Le Conseil s'accorde sur la Charte européenne pour la mobilité

La nouvelle "*Charte européenne de qualité pour la mobilité*" a fait l'objet d'une "approche commune" au Conseil des ministres de l'Education le 19 mai. Cette initiative, qui prend la forme d'une recommandation du Conseil et du Parlement européen, offre des opportunités à ceux qui entreprennent des études ou une formation à l'étranger : ceux-ci se verraient proposer un plan d'apprentissage incluant, avant le départ, des formations linguistiques et, sur place, un soutien et des conseils de la part du pays d'accueil.

La Charte doit, à présent, être examinée par le Parlement européen (qui devrait adopter sa position durant la dernière semaine de septembre), après quoi elle sera formellement adoptée par le Conseil.

Culture : Accord politique sur le programme Citoyenneté

Les ministres de la Culture de l'UE ont conclu, le 18 mai, un accord politique sur le programme "*Citoyens pour l'Europe*" pour 2007-2013. Le programme bénéficiera de 190 millions d'euros. Ce texte doit maintenant être adopté sous forme d'une position commune lors d'une prochaine session du Conseil. Une deuxième lecture aura lieu au Parlement européen.

Quatre types d'actions seront financées :

- "*Des citoyens actifs pour l'Europe*" regroupe le jumelage de villes, des projets citoyens et d'autres mesures de soutien à caractère transnational et intersectoriel (budget : 47% du total) ;
- "*Une société civile active en Europe*" assure le soutien structurel aux organismes de recherche et de réflexion, ainsi qu'aux organisations de la société civile au niveau européen ou à des projets lancés par la société civile (budget : 29%) ;
- "*Tous ensemble pour l'Europe*" soutient des événements à haute visibilité, tels que commémorations, remises de prix, conférences à l'échelle européenne ; finance des études, enquêtes et sondages d'opinion, ainsi que des instruments d'information et de diffusion (budget : 10%) ;
- "*Mémoire active européenne*" vise à commémorer les victimes de déportation et des exterminations massives nazies et stalinistes et à protéger les principaux sites et archives (budget : 4 %).

La gestion du programme sera assurée par la Commission, assistée d'un comité (budget : 10%). Le programme sera ouvert aux pays de l'AELE, aux pays candidats et aux pays des Balkans occidentaux.

Culture : Accord politique attendu au Conseil sur le programme Culture 2007

Le Conseil Education/Jeunesse/Culture du 18 mai a donné lieu à un accord politique sur le programme "Culture 2007". Appelé à succéder à "Culture 2000", ce programme sera doté de 354 millions d'€ pour la période 2007-2013. Cela représente une augmentation d'environ 20 % par rapport au budget de la précédente période (236 millions d'€ sur six ans jusqu'à 2006, en prix 2000). Un montant pas très éloigné du budget proposé par la Commission européenne (408 millions d'€), mais très en deçà des desiderata du Parlement européen (600 millions d'€).

ACTIONS SOUTENUES

1er volet : le soutien à des actions culturelles.

Les "*projets de coopération pluriannuelle*" (ou pôles de coopération) ont pour objectif dans la durée, de regrouper divers opérateurs (au moins 6 opérateurs de 6 pays différents) pour mener diverses activités, sectorielles ou transectorielles, qui poursuivent un objectif commun. Les "*actions de coopération*", d'une durée d'un an, visent à explorer des pistes nouvelles, la priorité étant accordée à la créativité et à l'innovation.

Les "*actions spéciales*" se distinguent par leur nature "emblématique" et fédératrice. D'une dimension et d'une envergure importantes, elles doivent avoir une résonance significative auprès des peuples de l'Europe et contribuer à une meilleure prise de conscience de l'appartenance à une même communauté. Exemple : les "*Capitales européennes de la Culture*".

Ce volet regroupe 77 % du budget, ventilé ainsi : 32 % pour les projets de coopération, 29 % pour les actions de coopération, 16 % pour les actions spéciales.

Plus ouvert que ces prédécesseurs, "Culture 2007", prévoit de laisser les opérateurs culturels libres de proposer des projets trans-sectoriels, à condition qu'ils rencontrent deux des objectifs spécifiques du programme.

2e volet : le soutien à des organismes européens actifs dans le domaine culturel.

Il s'agit d'apporter une subvention de fonctionnement à des organismes qui oeuvrent en faveur de la coopération culturelle, assurent des fonctions de représentation au niveau communautaire, collectent ou diffusent des informations de nature à faciliter la coopération culturelle, mettent en réseau au niveau européen des organismes actifs dans le domaine de la culture ou qui jouent un rôle d'"ambassadeurs" de la culture européenne.

Ce volet représenterait 10 % du budget.

3e volet : le soutien à des travaux d'analyse, à la collecte et la diffusion de l'information.

Pour assurer une diffusion ciblée, au niveau local, d'informations pratiques sur le programme, il est prévu de soutenir des "*points de contact culture*" agissant au niveau national, mis en place sur une base volontaire. Il s'agit aussi de financer des études et travaux d'analyse dans le domaine de la coopération culturelle. Enfin, il financera la collecte et la diffusion d'informations, les actions visant à optimiser l'impact des projets, via internet, ou permettre l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Ce volet représenterait 5% du budget.

GESTION DU PROGRAMME

La gestion serait assurée par une agence exécutive (l'agence exécutive Education, Audiovisuel, Culture établie en 2005) qui couvrirait 8% du budget du programme. Tous les types de participants seraient potentiellement acceptés : administrations, réseaux, associations culturelles, entreprises du secteur culturel, etc. Le programme serait ouvert aux pays de l'AELE, aux pays candidats et aux pays des Balkans occidentaux. Le programme se veut également plus simple à utiliser dans un esprit de rationalisation : il simplifie dès lors les formulaires et modalités de soumission des demandes, rend le processus d'octroi des financements plus transparent et favorise la forfaitisation de certaines petites dépenses en limitant les exigences en matière de vérification des capacités financières des bénéficiaires.

Conférences

www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/agenda/conferences.html

"Un nouvel art de ville, un nouvel art de vivre" - 29, 30 et 31 mai 2006 à Lille
"Cohésion territoriale et partenariat Etat-Région pour la période 2007-2013" - 31 mai 2006 à Bruxelles
"Regions and Cities : Partners for Growth and Jobs" - 1er et 2 juin 2006
"Enjeux Européens : Bâtiments et Energie" - 02 juin 2006 aux Espaces Antipolis, Sophia Antipolis (France)
"Financer le développement régional : quels instruments pour encourager les partenariats publics-privés" - 7 juin 2006 à Bruxelles
"Les gouvernements locaux dans la coopération pour le développement" - 8 et 9 juin 2006 à Bruxelles
"Working Group on Health" - 9 juin 2006 à Bruxelles
"Building Knowledge Society Through Regional Innovation Support" - 13, 14 et 15 juin 2006 à Nova Gorica (Slovénie)
"European Airports are Engines for Growth" - 14 juin 2006 à Bruxelles
"Towards eREGIO 2010 - Challenges & Threats for the competitiveness of the regions in the Global Knowledge Economy" - 15 et 16 juin 2006 à Ronneby (Suède)
"Vers une approche européenne pour l'observation de l'inclusion numérique (eInclusion)" - 21 juin 2006 à Bruxelles
"Investing in Europe's Regions and Cities: Public and Private Partners for Growth and Jobs" - 9 au 12 octobre 2006 à Bruxelles
"EUREAUTERRITORIALES- Gestion des Bassins Versants et Coopération Territoriale Européenne" - 12 et 13 octobre 2006 à Quimper (France)
"ASK-IT International Conference" - 26 et 27 octobre 2006 à Nice

Appels à propositions

www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/appels_a_propositions/index.html

Publié le 12/05/2006 Programme-cadre de coopération judiciaire en matière civile - Appel à propositions pour l'octroi d'un soutien financier aux activités d'organisations non gouvernementales - 2007

Recherches de partenaires

www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/cooperation/recherche_de_partenaires.html

Coopération / Développement	"INTI european funding programme" - Organisme : TECLA
Culture	- "Development community arts projects" - Organisme : Cannock Chase District Council
Education / Jeunesse	- "Erasmus Rock Festival 2006" - Organisme : Europe Direct A Coruña - Date limite : 17/07/2006 - "Coexistence : Youth and Interculturality" - Organisme : VAS Association
Emploi, formation, affaires sociales	- "Differential" - Organisme : AGP group - Date limite : 17/07/2006 - "European Project Management" - Organisme : Province of Caserta - "Marie Curie Fellowships" - Organisme : GREQAM - Date limite : 15/06/2006 - "Livsstil Kronoberg" - Organisme : County of Kronoberg in South Sweden
Innovation, recherche	- "Régions de la connaissance 2" - Organisme : "E-RAIN, the European Network of Regional Innovation Agencies
Santé publique	- "Gloucestershire food Vision" - Organisme : South West UK Brussels Office - EU's Public Health programme - Organisme : London Borough of Brent - "AERIS" - Organisme : Regional Ministeries of Health and Environment of Andalusia - "Northumberland - EU public health funding programme" - Organisme : Northumberland Country Council - "Mazovian Centre of Public Health" - Centre of Public Health
Tourisme	Le 1er salon du Tourisme autrement - Organisme : Asbl tourisme, autrement
Transports	- "Transport Young Energy Savers" (sous le Programme Intelligent Energy Europe) - Organisme : GMPTE - Public transport authority - "Economic regeneration stakeholders" - Organisme : Darlington Borough Council

L' outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens